

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
du conseil d'arrondissement du 4 février 2014
déposé au conseil d'arrondissement du 4 mars 2014**

1) Jody Negley 14-28116 CA du 4 février 2014

Madame demande s'il serait possible de transmettre les questions du public à l'avance par Internet ce qui selon elle serait une façon de faciliter la participation citoyenne. Elle demande quel service serait responsable de ces interventions. Madame demande de quelle manière sont financées les ruelles vertes et propose qu'on inclue des exigences à cet effet dans les projets des promoteurs et propose que l'arrondissement adopte une politique à cet effet.

Le maire indique que ce serait le Greffe qui serait responsable du suivi des questions et ajoute qu'à sa connaissance il n'y a que l'arrondissement Rosemont qui procède ainsi. Il mentionne qu'on peut étudier cette question et invite madame à transmettre ses observations par écrit. En ce qui concerne les ruelles vertes, il mentionne que rien n'empêche l'arrondissement actuellement d'inclure des dispositions à cet effet dans les projets particuliers. Il indique que lors du dernier mandat de nombreux éléments et nouvelles conditions ont été rajoutés dans les projets. De plus, il mentionne qu'il y a une réflexion qui est faite présentement quant à la question des fonds de parcs. Enfin, il est mentionné qu'une somme de 100 000\$ est prévue au PTI 2014-2015-2016 pour les ruelles vertes.

➤ Répondu sur place

2) Marc André Rivest 14-28121 CA du 4 février 2014

Monsieur indique qu'il n'est pas satisfait des informations reçues des services concernant le refus de sa demande pour revêtir la brique sur son bâtiment par un autre type de revêtement. Il demande qu'on lui explique les raisons clairement et voudrait savoir s'il peut récupérer son argent puisque le permis n'a pas été émis.

Monsieur Luc Gagnon directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique que la réglementation prévoit qu'on ne peut recouvrir un parement extérieur de brique par un autre matériau comme le Canaxel. La conseillère Thiébaud propose de revoir le dossier avec le citoyen. Le maire indique que les professionnels de l'arrondissement ont étudié tous les éléments avant de répondre à monsieur et qu'il s'agit d'une réponse valide. Quant aux frais déboursés, le maire explique que les frais demandés servent à faire l'étude du dossier et non à payer pour le permis.

Répondu sur place.

➤ Répondu sur place

3) Natasha Alexandroff 14-12947 CA du 14 janvier 2014

Déplore le fait que le bâtiment du 500, rue Bridge, propriété de Ray-Mont Logistics, ait été démoli sans permission et qu'il y ait eu un certain délai avant que les autorités ne soient mises au courant de la situation. Elle indique que l'entreprise devrait être punie pour avoir agi ainsi et que l'on devrait demander un triage des briques et le recyclage de celles-ci et faire une livraison des briques au bâtiment 7. Elle mentionne également qu'un comité sur le patrimoine soit mis sur pieds afin de garder un œil sur tous les atouts patrimoniaux du Sud-Ouest, répertoriés ou non. Elle demande des précisions sur des travaux qui ont lieu rue Ste-Madeleine ainsi qu'au 1900, rue Wellington.

Le maire indique que pour la situation avec Ray-Mont Logistics, tout ce qui est possible sera fait dont le recours aux tribunaux. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera les vérifications quant aux travaux faits sur la rue Ste-Madeleine ainsi qu'au 1900, rue Wellington et

communiquera avec la citoyenne.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises fera le suivi sur cette question.

➤

4) Peter King **13-333188** **CA du 3 décembre**

Monsieur mentionne que la rue Wellington est en mauvais état et qu'elle aurait besoin de plus d'attention. De plus, il demande si le camionnage lourd dans le secteur Sébastopol est terminé.

Le maire indique que suite au litige, un jugement a été rendu et que le camionnage dans le secteur est terminé.

La Direction des travaux publics fera les vérifications nécessaires concernant la rue Wellington et communiquera avec le citoyen par la suite.

➤ La Division des études techniques de la Direction des travaux publics nous signale que la rue est sur le réseau artériel et qu'après vérification, des travaux majeurs sont prévus pour 2015-2016. Pour l'instant, l'entretien sera effectué par l'équipe des travaux publics. La division des études techniques a communiqué avec le citoyen, pour l'informer du suivi.

5) Stéphan Chaix **13-333190** **CA du 3 décembre**

Madame indique avoir adressé plusieurs requêtes concernant le bruit émis par le chauffe-piscine de son voisin. Elle mentionne que la réglementation au Sud-Ouest n'est pas suffisamment restrictive et que dans d'autres arrondissements on est plus sévère. Elle mentionne qu'à Lachine le règlement interdit complètement ce type d'appareil.

Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique qu'une lettre a été transmise à la citoyenne et un suivi de sa demande sera fait au printemps, par la visite d'un inspecteur. De plus, une étude de la réglementation à ce sujet sera faite et des modifications en vue de renforcer nos règlements seront apportées si nécessaire.

➤